

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT****Objet : Attribution du marché public de fourniture de pose d'écrans dans la salle du conseil communautaire à la Chevrolière**

L'article R. 2122-8 - du Code de la Commande Publique fixe à 40 000 euros HT le seuil de dispense de mise en concurrence pour l'ensemble des acheteurs soumis au code. Pour les achats d'un montant inférieur à ce seuil, les acheteurs peuvent ainsi passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Un réagencement de la salle du conseil communautaire est nécessaire suite à l'augmentation du nombre de conseillers post élections de 2026. Cette nouvelle configuration impose de revoir l'installation pour vidéo-projection, avec la mise en place de sept écrans de diffusion.

Afin de mener à bien cette prestation et après consultation de trois entreprises, il a été décidé de faire appel à l'entreprise **IRIS CONNECT** pour la fourniture et la pose des écrans dans la salle du conseil communautaire.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise **IRIS CONNECT** – 37, rue Saint Symphorien, 79000 NIORT pour un montant de **15 695,68 € HT**, soit **18 834,82 € TTC**.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-23 ;

VU le Code de la Commande publique et notamment l'article R 2122-8 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché de fourniture et service relatif à la fourniture et pose des écrans dans la salle du conseil communautaire à LA CHEVROLIERE, à l'entreprise **IRIS CONNECT** – 37, rue Saint Symphorien, 79000 NIORT, pour un montant de **15 695,68 € HT**, soit **18 834,82 € TTC**.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 27/01/2026
Le Président,

Acte n° : DE004_P270126
Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Johann BOBLIN,